



Service Petite Enfance de la Ville de Chartres

Barème Cnaf 2025

Accueil Familial
Applicable au 01/09/2025

Année 2025 - Ressources mensuelles plancher	801.00 €
Au 01/09/2025 - Ressources mensuelles plafond	8 500.00 €

Taux d'effort	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%
---------------	---------	---------	---------	---------

Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire Mini	0.41 €	0.33 €	0.25 €	0.17 €
	Tarif horaire Maxi	4.39 €	3.51 €	2.64 €	1.75 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire Mini	0.50 €	0.40 €	0.30 €	0.20 €
	Tarif horaire Maxi	5.27 €	4.21 €	3.17 €	2.10 €

Tarif horaire calculé selon les ressources mensuelles du foyer (N-2) X Taux d'effort dans le cadre d'un barème institutionnel (plancher / plafond) déterminé par la Cnaf au 1er janvier